



Procès-Verbal

Conseil Communautaire - 29 mars 2018

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 15 mars 2018

1. Compte de gestion 2017 – Budget principal
2. Compte Administratif 2017 – Budget principal
3. Taux d'imposition 2018
4. TEOM 2018
5. Attribution de compensations 2018
6. Affectation des résultats 2017 – Budget principal
7. Budget Primitif 2018 – Budget principal
8. Compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZIR »
9. Compte administratif 2017 – Budget annexe « ZIR »
10. Affectation de résultats 2017 – Budget annexe « ZIR »
11. Budget Primitif 2018 – Budget annexe « ZIR »
12. Budget Primitif 2018 – Budget annexe « Parc Economique du Triangle »
13. Parc Economique du Triangle – Acquisition et convention
14. Tableau des effectifs
15. Convention Chambre des Métiers
16. Syndicat Mixte Tescou Tescounet – Statuts
17. SIAH des BVVT – Transfert de compétences
18. Voie Verte – Acquisitions et convention
19. Lacs de Layrac - Acquisition

Questions diverses

Etat de présence

Etaient présents

BESSIERES	CANEVESE Lionel DUMONT Sandrine LAVIGNOLLE Vincent PEREZ Marie-Hélène PERITA Sandrine RAYSSEGUIER Jean-Luc SALIERES Jean-Luc SARMAN Thérèse
BONDIGOUX	PEREZ Thierry ROUX Didier
LA MAGDELAINE SUR TARN	GUALANDRIS Claude VIALAS Roger
LAYRAC SUR TARN	ASTRUC Thierry
LE BORN	SABATIER Robert
MIREPOIX SUR TARN	MANDRA Francine
VILLEMATIER	JILIBERT Jean-Michel
VILLEMUR SUR TARN	AMIEL Jean-Claude BELGIOINO Hanan BOISARD Daniel BOUDET Jean-Claude CHEVALLIER Georges DUBOIS Alexandra DUMOULIN Jean-Marc DUQUENOY Aurore GARDELLE Alain PREGNO Agnès WOLFF Maryse

Etaient absents excusés

M. RANSON Jean-Michel

Etaient représentés

Mme GAYRAUD Isabelle donne pouvoir à M. GUALANDRIS Claude
M. SABIRON Wilfrid donne pouvoir à M. ASTRUC Thierry
M. OGET Éric donne pouvoir à Mme MANDRA Francine
Mme SAUNIER Karine donne pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
Mme GILARD Nathalie donne pouvoir à Mme DUBOIS Alexandra
M. REBEIX Nicolas donne pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Mme DUQUENOY Aurore est élue secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

Membres en exercice	34
Membres présents	27
Pouvoirs	06
Membres absents	01

Approbation du procès-verbal du 15 mars 2018

Une fois les corrections apportées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Compte de gestion 2017 – Budget principal

M. le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du trésorier. Il s'agit de la comptabilité tenue par ses soins. Il est en tout point conforme avec le compte administratif.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2017 du Budget principal tel que présenté.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

2. Compte Administratif 2017 – Budget principal

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur, il retrace toutes les écritures de l'année écoulée.

M. Raysséguier annonce une diminution de la CVAE l'année prochaine, qui doit entraîner une grande prudence.

Le Président étant l'ordonnateur, il ne siège ni ne vote durant l'examen de ce point, il quitte la séance après que M. Jilibert, Vice-Président délégué aux Finances, ait été désigné comme Président.

M. Jilibert présente le compte administratif 2017, par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement. Il explique que si les dépenses ont progressé, les recettes ont également progressé dans la même proportion, suite à l'intégration des crèches en régie.

Compte administratif 2017 – Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, charges à caractère général	1 520 981.31 euros
Chapitre 012, charges de personnel	3 756 642.17 euros
Chapitre 014, atténuations de produits	2 091 449.00 euros
Chapitre 65, autres charges de gestion	1 084 629.12 euros
Chapitre 66, charges financières :	149 388.57 euros
Chapitre 042, opérations d'ordre entre sections	134 511.72 euros
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	8 737 601.89 euros

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013, atténuations de charges	18 451.99 euros
Chapitre 70, produits des services	563 036.31 euros
Chapitre 73, impôts et taxes	6 398 200.85 euros

Chapitre 74, dotations et subventions	2 214 665.15 euros
Chapitre 75, autres produits de gestion courante	49 387.04 euros
Chapitre 76, produits financiers	594.21 euros
Chapitre 77, produits exceptionnels	161 385.65 euros
Chapitre 042, transfert de section à section	19 739.45 euros
Excédent reporté	992 284.04 euros
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	<i>10 417 744.69 euros</i>

Solde de fonctionnement **1 680 142.80 euros**

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Total des opérations	1 703 306.43 euros
Chapitre 13, Subventions	70 920.00 euros
Chapitre 16, remboursement capital	326 782.92 euros
Chapitre 26, participations	3 000.00 euros
Chapitre 040, transfert de section à section	19 739.45 euros
Chapitre 001, déficit reporté	1 008 766.90 euros
<i>Total des dépenses d'investissement</i>	<i>3 132 515.70 euros</i>

Recettes d'investissement

Chapitre 13, Subventions	218 863.64 euros
Chapitre 16, emprunts	700 000.00 euros
Chapitre 10, dotation et réserves	299 933.21 euros
Chapitre 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	1 186 604.00 euros
Chapitre 040, transfert de section à section	134 511.72 euros
<i>Total des recettes d'investissement</i>	<i>2 359 912.57 euros</i>

Solde d'investissement **- 592 603.13 euros**

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Président :

- **Approuve** le compte administratif 2017 du Budget principal.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

3. Taux d'imposition 2018

M. le Président rappelle que conformément aux engagements pris en début de mandature, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité des ménages inchangés en 2018.

Taxe d'Habitation :	5,53 %
Taxe Foncier Bâti :	5,64 %
Taxe Foncier Non Bâti :	27,56 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	31,05 %

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir les taux de fiscalité 2018 inchangés.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

4. TEOM 2018

M. le Président informe les membres de l'assemblée qu'il est proposé de maintenir le taux de la TEOM inchangé en 2018. Pour rappel, le taux est de 14,90% et s'applique sur les bases de foncier bâti.

M. Raysséguier annonce une augmentation future de 2.96 % par Decoset.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité:

- **Fixe** la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2018 au même taux qu'en 2017 soit 14,90%.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

5. Attribution de compensations 2018

M. le Président explique qu'il s'agit d'approuver les attributions de compensations 2018 selon le tableau ci-dessous.

	Attribution 2015	A retenir	Attribution 2018
Bessières	667 632 €	130 579 €	537 053 €
Bondigoux	100 572 €	18 156 €	82 416 €
Le Born	9 780 €	7 433 €	2 347 €
Layrac	12 696 €	13 111 €	- 415 €
La Magdelaine	179 568 €	39 760 €	139 808 €
Mirepoix	21 480 €	46 060 €	- 24 580 €
Villematier	60 456 €	25 883 €	34 573 €
Villemur	1 366 296 €	256 481 €	1 109 815 €

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges,

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** les attributions de compensation telles que présentées supra.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

6. Affectation des résultats 2017 – Budget principal

M. le Président rappelle que la section de fonctionnement du compte administratif est excédentaire à hauteur de 1 680 143 euros et la section d'investissement déficitaire de 592 604 euros.

Il propose d'affecter 592 604 euros en investissement et de conserver le solde (1 087 539 euros) en fonctionnement.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation des résultats pour 592 604 euros à la section investissements du BP 2018 au compte 1068.
- **Dit** que le reste de l'excédent sera maintenu en fonctionnement.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

7. Budget Primitif 2018 – Budget principal

M. le Président présente le Budget Principal.

Il est proposé de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et opération pour la section d'investissement. Le détail est présenté en annexe.

M. Lavignolle demande comment être sûr que l'excédent sera maintenu.

M. Raysséguier précise que la diminution de la CVAE est à prévoir mais pas certaine.

M. le Président explique que l'incertitude sur l'intégration de la commune de Buzet sur Tarn est également un frein sur la lisibilité financière. M. Raysséguier abonde dans ce sens en précisant que cette situation perdure depuis 2 ans et demi.

Budget Primitif 2018 – Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011, charges à caractère général	1 722 030 euros
Chapitre 012, charges de personnel	4 200 000 euros
Chapitre 65, autres dépenses de gestion	1 218 000 euros
Chapitre 014, atténuations de produits	2 115 202 euros
Chapitre 66, charges financières	145 000 euros
Chapitre 67, dépenses exceptionnelles	285 419 euros
Chapitre 042, opérations d'ordre entre sections	135 200 euros
Chapitre 023, virement prévisionnel en investissement	940 320 euros
Total dépenses de fonctionnement	10 761 171 euros

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013, atténuations de charges	20 000 euros
Chapitre 70, produits des services	563 500 euros
Chapitre 73, impôts et taxes	6 689 843 euros
Chapitre 74, dotations et subventions	2 229 290 euros
Chapitre 77, produits exceptionnels	150 000 euros
Chapitre 042, transfert de section à section	21 000 euros
Excédent reporté cumulé	1 087 538 euros
Total recettes de fonctionnement	10 761 171 euros

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	BP 2018	Restes à réaliser
Chapitre 001, déficit reporté	592 604 euros	
Total des opérations	2 303 000 euros	
Chapitre 16, remboursement capital	471 000 euros	
Chapitre 040, transfert de section à section	21 000 euros	
Total des dépenses d'investissement	3 387 604 euros	0 euro

Recettes d'investissement

Chapitre 13, Subventions	1 350 000 euros	
Chapitre 10, dotation et réserves	368 480 euros	
Chapitre 10, excédent 1068	592 604 euros	
Chapitre 021, virement fonctionnement	940 320 euros	
Chapitre 040, transfert de section à section	135 200 euros	
Total des recettes d'investissement	3 387 604 euros	0 euros

Opération 200 : Voirie et espaces verts

Opération 201 : Environnement

Cette opération concerne les acquisitions de bacs, de composteurs, ...

Opération 203 : Enfance

Il s'agit des travaux du Relais d' Assistants Maternels achevés à ce jour.

Opération 204 : Matériels divers

Il s'agit de l'opération d'acquisition de matériel, essentiellement liée aux Services Techniques.

Opération 205 : Tarn

Il s'agit de l'opération où figurent les études dans le cadre de la mise en navigation du Tarn.

Opération 206 : Bâtiment

Cette opération concerne les achats et travaux sur les bâtiments.

Opération 207 : Aires Loisirs

Il s'agit de renommer l'opération anciennement intitulée « Lacs de Layrac » pour y intégrer l'ensemble des investissements effectués sur les aires de loisirs communautaires.

Opération 208 : Développement économique

Il s'agit de l'opération d'acquisition ou travaux destinés aux projets économiques.

Opération 306 : Voies Vertes

Il s'agit de l'opération où figurent les études, travaux effectués dans le cadre des cheminements « verts ».

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Décide** de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.
- **Approuve** le Budget Primitif 2018, budget principal.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

8. Compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZIR »

M. le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du trésorier. Il s'agit de la comptabilité tenue par ses soins. Il est en tout point conforme avec le compte administratif.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2017 du Budget ZIR Pechnauquié 3
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

9. Compte administratif 2017 – Budget annexe « ZIR »

M. le Président explique que la ZIR de Pechnauquié 3 commence à dégager de l'excédent et que la vente des prochains terrains doit permettre de couvrir le déficit global.

M. Lavignolle demande si on a une lisibilité sur le point d'équilibre de la zone.

M. Raysséguier précise qu'il faudrait arriver à dégager des recettes de terrains de manière différente pour arriver à l'équilibre plus rapidement. Il suggère qu'il faudrait conventionner avec l'ensemble des partenaires potentiels y compris Toulouse Métropole.

M. le Président lui rappelle que ces conventionnements sont en cours et que des contrats ont été pris en vue de réunions de préparation. D'autre part, il faut parvenir à raisonner en lien avec le Parc Economique du Triangle et envisager éventuellement de mettre à bail certaines parties de cette zone. M. Lavignolle évoque d'éventuelles modifications de vignettes au niveau du SCoT. M. Raysséguier indique que cela ne se fera éventuellement qu'après l'intégration de la commune de Buzet sur Tarn.

M. le Président quitte la séance après avoir laissé la Présidence à Monsieur Jilibert, Vice-Président délégué aux Finances.

Compte administratif 2017 – Budget annexe « ZIR »

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011, charges à caractère général	34 520.84 euros
Chapitre 66, charges financières	10 563.52 euros
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	<i>45 084.36 euros</i>

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70, produits des services - ventes	101 950.00 euros
Chapitre 042, transfert de section à section	300 760.62 euros
Excédent reporté	2 301 447.00 euros
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	<i>2 704 157.62 euros</i>

Solde de fonctionnement

2 659 073.26 euros

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre 16, remboursement de l'emprunt	25 154.36 euros
---	-----------------

Chapitre 040, transfert de section à section	300 760.62 euros
Chapitre 001, déficit reporté	3 714 725.00 euros
<i>Total des dépenses d'investissement</i>	<i>4 040 639.98 euros</i>

Recettes d'investissement

Total des recettes d'investissement 0 euros

Solde d'investissement - 4 040 639.98 euros

Solde final - 1 381 566.72 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, moins le Président :

- **Approuve** le compte administratif 2017 du budget annexe « ZI R ».
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

10. Affectation de résultats 2017 – Budget annexe « ZIR »

M. le Président propose de conserver l'excédent de fonctionnement en fonctionnement.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **Dit** que l'excédent sera maintenu en fonctionnement.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

11. Budget Primitif 2018 – Budget annexe « ZIR »

M. le Président précise qu'au total, le déficit global de la zone est 1 381 567 euros au 31 décembre 2017. C'est cette somme qu'il faut résorber par la vente des terrains.

M. le Président présente le Budget Primitif 2018.

Il est proposé de le voter par chapitre en ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement.

Budget primitif 2018 – Budget annexe « ZIR »

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011, charges à caractère général	160 000 euros
Chapitre 66, charges financières	10 000 euros
Chapitre 023, virement fonctionnement	1 309 073 euros
Chapitre 042, variation des stocks	4 600 000 euros
Total des dépenses de fonctionnement	6 079 073 euros

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70, vente de terrains aménagés	250 000 euros
Chapitre 77, subventions	170 000 euros

Chapitre 042, variation de stocks	3 000 000 euros
Excédent reporté	2 659 073 euros
Total des recettes de fonctionnement	6 079 073 euros

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre 16, remboursement de l'emprunt	30 000 euros
Chapitre 040, reprise sur terrains	3 000 000 euros
Chapitre 001, déficit reporté	4 040 640 euros
Total des dépenses d'investissement	7 070 640 euros

Recettes d'investissement

Chapitre 16, emprunt	1 161 567 euros
Chapitre 021, virement fonctionnement	1 309 073 euros
Chapitre 040, stocks de terrains	4 600 000 euros
Total des recettes d'investissement	7 070 640 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le Budget Primitif 2018 « ZIR » chapitre par chapitre.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

12. Budget Primitif 2018 – Budget annexe « Parc Economique du Triangle »

M. le Président explique qu'il s'agit d'ouvrir un Budget annexe, qui permettra d'acquérir les terrains d'assises de la zone et de lancer les premières études. Il rappelle que cette zone doit être valorisée par le réseau de chaleur.

Budget primitif 2018 – Budget annexe « Parc Economique du Triangle »

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011, charges à caractère général	235 000 euros
Chapitre 66, charges financières	15 000 euros
Total des dépenses de fonctionnement	250 000 euros

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70, vente de terrains aménagés	0 euros
Chapitre 77, subventions	15 000 euros
Chapitre 042, variation de stocks	235 000 euros
Total des recettes de fonctionnement	250 000 euros

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre 040, reprise sur terrains	235 000 euros
Total des dépenses d'investissement	235 000 euros

Recettes d'investissement

Chapitre 16, emprunts en euros	235 000 euros
Total des recettes d'investissement	235 000 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ouverture du Budget annexe Parc Economique du Triangle.
- **Approuve** le Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre.
- **Demande** à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires.

13. Parc Economique du Triangle – Acquisition et convention

M. le Président explique qu'il s'agit de signer l'acte authentique en vue de l'acquisition d'un peu plus de 9 hectares sur le Parc Economique du Triangle à Bessières. Le prix de vente sera au maximum de 170 000 euros hors frais de notaire (Environ 2 euros du m²).

Cette zone est dédiée à l'utilisation du réseau de chaleur.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à signer l'acte authentique.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Il est par ailleurs proposé de signer une convention avec la société AKUO. Dans ce cadre, AKUO Energy, société spécialisée en développement, réalisation et exploitation de centrales de production d'électricité à partir des énergies renouvelables, s'est montrée intéressée pour investir sur le territoire. Les compétences du développeur en projets photovoltaïques agricoles mais également en génération de vapeur et chaleur fatale (réalisation de plusieurs projets de cogénération biomasse) lui permettent d'envisager un projet innovant au niveau national.

Aussi, le développeur projette l'implantation de serres photovoltaïques sur la commune de Bessières, reliées au réseau de chaleur de l'UVE de Decoset. Pour cela, il va consacrer des moyens à risques et mobiliser ses réseaux afin de trouver des exploitants pour les serres, notamment dans les domaines agricoles et pharmaceutiques.

Cette convention serait établie sur un délai de 6 mois.

M. Raysséguier précise qu'il ne faut pas se cantonner à de l'agricole et du pharmaceutique.

M. Lavignolle évoque ses réserves sur le photovoltaïque et dit qu'il faut faire attention aux énergies renouvelables avec le photovoltaïque.

M. le Président précise que ce projet est global avec les serres et non pas un projet de photovoltaïque seul.

M. Lavignolle indique qu'il est nécessaire d'attendre le PCAET pour mettre en place un cahier des charges. Il dit qu'il est d'accord sur le potentiel de la zone et la nécessité de valoriser la chaleur produite par l'incinérateur.

M. Raysséguier rappelle que les discussions seront nombreuses avec l'Etat et les partenaires, et de par l'Enquête Publique.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins une abstention :

- **Autorise** M. le Président à signer la convention énoncée supra.

- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

14. Tableau des effectifs

Comme à chaque Conseil, il s'agit de prévoir les éventuelles modifications dans le tableau des effectifs.

Le Président propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres d'emploi	Grades	Cat.	Nombre d'emploi			
			Titulaire		Non Titulaire	
			TC	TNC	TC	TNC
Filière Administrative						
Attachés Territoriaux - Emploi Fonctionnel	Directeur Général des Services (communes de 10 000 à 20 000 hab.)	A	1			
Attachés Territoriaux	Attaché Principal	A	1			
	Attaché Territorial	A			1	
Rédacteur Territoriaux	Rédacteur Principal 1 ^o classe	B	1		1	
	Rédacteur Principal 2 ^o classe	B	1			
	Rédacteur	B	2		3	
Adjoint Administratifs	Adjoint Administratif Principal 1 ^o classe	C			1	
	Adjoint Administratif Principal 2 ^o classe	C	3			
	Adjoint Administratif	C	1	1	2	
Filière Technique						
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Principal	A	1			
Techniciens Territoriaux	Technicien	B	1			
Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise Principal	C	1			
	Agent de Maîtrise	C	6			
Adjoint Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 1 ^o classe	C	4			
	Adjoint Technique Principal 2 ^o classe	C	8			
	Adjoint Technique	C	6		6	1
Filière Médico-Sociale						
Médecins Territoriaux	Médecin de 2 ^o classe	A				3
Puéricultrices Territoriales	Puéricultrice hors classe	A	1			
	Puéricultrice de classe normale	A			1	
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	Infirmier en Soins Généraux de classe normale	A	1		1	
Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	2	1		
	Educateur de Jeunes Enfants	B	2		4	1
Auxiliaire de Puériculture Territoriales	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 ^o classe	A	8			1
Agent Social Territorial	Agent social	A	18	2	2	
Assistantes Maternelles		C			17	
TOTAL	Par type d'emploi		69	4	39	6
	Par statut		73		45	
	Tous grades confondus		118			

TC : Temps Complet

TNC : Temps Non Complet

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le tableau des effectifs présenté supra.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

15. Convention Chambre des Métiers

M. le Président présente une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers, qui participe au développement économique du territoire et nourrit les Maisons de Services au Public. Il n'y a pas de contrepartie financière.

Pour information, des permanences d'avocats seront organisées dans les deux Maisons de Services au Public, une fois par mois à Bessières et une fois par mois à Villemur. C'est la Communauté de Communes qui les finance (environ 7 000 euros par an).

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à signer la convention énoncée supra.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

16. Syndicat Mixte Tescou Tescounet – Statuts

M. le Président explique que la commune de Le Born est située pour partie sur le bassin versant du Tescou. Il s'agit d'approuver les statuts et de désigner un représentant pour siéger dans ce syndicat.

La participation 2018 sera de 990 euros.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** les statuts du Syndicat Mixte Tescou Tescounet.
- **Désigne** M. Sabatier comme représentant de la Communauté de Communes Val'Aïgo.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

17. SIAH des BVVT – Transfert de compétences

Il s'agit du transfert des compétences suivantes : Défense contre les inondations et entretien de fossés autre que « busés » (41 kms).

Concernant les zones humides, il est possible de transférer cette compétence également. Toutefois, le recensement n'a pas été effectué et la Communauté de Communes a en projet les lacs de Layrac. Le Conseil ne souhaite pas transférer cette compétence dans l'immédiat.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert de la compétence « Défense contre les inondations et entretien de fossés ».
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

18. Voie Verte – Acquisitions et convention

M. le Président rappelle que dans le cadre de la réalisation de la voie verte, des parcelles appartiennent au Conseil Départemental de Haute Garonne et du Tarn et Garonne ainsi qu'à la commune de Villemur sur Tarn. Ces parcelles font partie du domaine privé de ces

collectivités. Chacune a accepté la mise à disposition dans le cadre de la réalisation de la voie verte.

Suite à une confusion de l'Etat entre notion de parcelles privées départementales et route départementale (publique), le dossier de demande de subvention DETR a été ajourné. Afin de clarifier la situation juridique de ces parcelles, il est proposé de les acquérir à l'euro symbolique pour celles du Conseil Départemental de Haute Garonne et de la commune de Villemur sur Tarn et d'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec le Conseil Départemental du Tarn et Garonne.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession à l'euro symbolique des parcelles privées du Conseil Départemental de Haute Garonne et de la commune de Villemur sur Tarn.
- **Approuve** la signature de la convention de mise à disposition avec le Conseil Départemental du Tarn et Garonne
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

19. Lacs de Layrac – Acquisition

Dans le cadre de l'acquisition du site des lacs de gravière de Layrac-sur-Tarn par la CCVA (site en voie de classement ENS : espace naturel sensible), 2 délibérations sont à prévoir :

- Une délibération autorisant le Président à signer l'acte authentique d'achat du site des lacs de Layrac, sous réserve que la commission permanente du conseil départemental du 07/06 valide le déblocage des financements pour les frais d'acquisition (40%, soit 65 736 € de subvention sur les 160 000 € de frais d'acquisition, frais de notaire en sus) et non 50 % de subvention sur l'ensemble de l'opération comme initialement prévu.
- Une délibération autorisant le Président à solliciter auprès de la commission permanente du conseil départemental du 07/06/2018 les 40 % de financement octroyés par le Département pour l'acquisition du site en voie de classement ENS, dans le cadre de la charte d'engagement ENS signée le 01/02/2018 (financement éligible à hauteur de 40%, soit 65 736 € de subvention sur les 164 341 € de frais d'acquisition). Cette délibération devra être accompagnée d'une attestation du notaire mentionnant les parcelles concernées et le prix d'acquisition, et certifiant que la signature de l'acte est bien engagée et fixée à une date à définir (proche du 07/06/2018).

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition des lacs de Layrac au prix de 160 000 euros, frais de notaire en sus, sous réserve que la Commission Permanente du Conseil Départemental de Haute Garonne du 7 juin 2018 valide le déblocage des financements pour les frais d'acquisition, aux conditions définies supra.
- **Approuve** demande de subvention telle qu'énoncée supra.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Questions diverses

M. Joviado, maire de la commune de Buzet sur Tarn, rejoint la table du Conseil.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture. Celui-ci propose une délégation de l'aide à l'investissement des entreprises au Conseil Départemental, ainsi qu'une convention portée par le Conseil Départemental et non par les communautés de communes Tarn-Agout et Val'Aïgo.

M. Raysséguier précise que la Loi NOTRe ne permet pas ce cas de figure et que ce sera donc une situation inédite en France.

M. Raysséguier demande alors à M. Joviado quelles sont les entreprises dont l'implantation sera refusée. Ce dernier répond alors qu'il souhaite des entreprises de tailles et de vocations différentes et précise cependant qu'il n'acceptera pas un grand hangar de 70 000 m² avec 300 emplois.

M. le Président précise alors qu'on ne peut tout de même pas refuser la création de 300 emplois et qu'il faut être prudents.

M. Raysséguier rappelle que dans cette période transitoire, il faut sortir de cette histoire rapidement tout en restant vigilants.

M. Joviado indique qu'il faut être vigilant sur l'adéquation des projets par rapport aux intérêts de nos territoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h19.

Lu et approuvé,
Jean-Marc DUMOULIN, Président

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Marc Dumoulin'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' around the top inner edge, 'VAL'AÏGO' in the center, and two small stars at the bottom. The stamp is partially overlapping the signature.